

Séance du jeudi 21 janvier 2021

Le 21 janvier 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 18 janvier 2021, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mme ALAZARD Dominique, Mr ~~AURIERES Frank~~, Mmes BELAUBRE Brigitte, ~~FABRE Régine~~, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas LACARRIERE Christian, LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Absente excusée : AURIERES Frank (procuration à LAVEST Anne), FABRE Régine (procuration à LACARRIERE Christian)

Secrétaire de séance : BELAUBRE Brigitte

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2020 ; aucune observation n'est faite. Il invite donc les membres du conseil à signer ce résumé de séance.

Ayant eu les informations après l'envoi des convocations, Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour, les travaux étant fait, s'agissant d'une régularisation :

- Eclairage public au carrefour du bourg

Ordre du jour :

- Aménagement et sécurisation du bourg : pose de radars pédagogiques
- Eclairage public au carrefour du Bourg
- Cession de terrain à Mr TOURNIER Christian
- Demande de subvention DETR : Installation d'une chaufferie bois automatique
- Aménagement d'une partie du terrain du « Pré Monsieur » : signature d'une convention avec le CAUE
- Installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans le bâtiment Mairie-Ecole, signature d'une convention
- Détermination du prix du terrain au « Clos des Erables »
- Paie à façon
- Questions diverses : *Adhésion à Energies 15
*Projet touristique à thème
*Location accession à la propriété

OBJET : Aménagement et sécurisation du bourg : pose de radars pédagogiques

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de cette opération s'élève à 8 054.62 Euros.

En application de la délibération du Comité Syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours de 35 % du montant hors taxes de l'opération, soit :

- 1 versement sera appelé au décompte des travaux de 5 705.36 Euros.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à verser le fonds de concours,

- d'inscrire dans les documents budgétaires de la Commune, les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Eclairage public au carrefour du Bourg

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de cette opération s'élève à 760.62 €uros.

En application de la délibération du Comité Syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant hors taxes de l'opération, soit :

- 1 versement sera appelé au décompte des travaux de 380.31 €uros.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à verser le fonds de concours,
- d'inscrire dans les documents budgétaires de la Commune, les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Cession de terrain à Mr TOURNIER Christian

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Mr TOURNIER Christian pour l'acquisition de la dernière parcelle de terrain disponible à Lagat, vers le lotissement.

Il leur rappelle qu'une autre demande avait été formulée courant mai 2019 sur cette même parcelle, mais qu'aucune suite n'avait été donnée. Le Conseil Municipal, s'était positionné sur le prix de 8 €uros TTC le m².

Au vu de la situation actuelle et de la demande de Mr TOURNIER Christian de vouloir construire son habitation sur la Commune de Roumégoux, il leur propose de maintenir ce tarif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la vente de deux parcelles cadastrées B n° 1451 et B 1453 à Mr TOURNIER Christian d'une surface totale de 1 277 m², selon la division de terrain établie par le Cabinet Claveirole et Coudon,
- fixe le prix du mètre carré à 8 €uros TTC et que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents ou tout acte relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Demande de subvention DETR : Installation d'une chaufferie bois automatique

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de prévoir le remplacement de la chaudière qui alimente le bâtiment Mairie Ecole Salle polyvalente et Logements communaux, chaudière qui a plus de 20 ans. Il indique également qu'à ce projet pourrait également être raccordé le bâtiment situé vers la mairie et acquis par cette dernière l'an passé.

Une note d'opportunité, réalisée en septembre 2019 par Energie 15, porte sur une chaudière à plaquettes avec silo enterré. Ce projet permet de participer à la transition énergétique et écologique, par l'amélioration thermique des bâtiments communaux, en utilisant les énergies renouvelables. L'économie d'énergie attendue est d'environ 4 000.00 €uros par an.

Le coût total de ce projet est de 118 600 € HT, selon l'étude établie par Energie 15, en attendant le chiffrage définitif, en cours de réalisation par le Bureau d'Etudes EREAH.

Il propose de demander une subvention DETR, à hauteur de 20 % du montant HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- approuve ce projet,
- décide de demander une subvention DETR auprès de la préfecture
- propose le plan de financement suivant :

- subvention DETR 20 %	23 720.00 €uros
- DSIL 20 %	23 720.00 €uros
- Conseil Régional 40 %	47 440.00 €uros
- autofinancement	23 720.00 €uros
- donne délégation à Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Aménagement d'une partie du terrain du « Pré Monsieur » : signature d'une convention avec le CAUE

Au vu du projet d'achat d'une partie de la parcelle du « Pré Monsieur », Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de celle-ci, il peut être nécessaire de se faire conseiller par le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement).

Pour cela une convention entre les deux parties est à rédiger.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne leur accord pour contacter le CAUE afin d'avoir son conseil pour l'aménagement de cette parcelle,
- Autorise Monsieur Le Maire à faire des démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Installation d'un réseau très haut débit en fibre optique dans le bâtiment Mairie-Ecole, signature d'une convention

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu de EIFFAGE Energie Télécom, concernant le réseau très haut débit en fibre optique avec Orange.

Le bâtiment Mairie/Ecole a été sélectionné pour y installer ce réseau, ce qui permettrait une plus grande rapidité des échanges en simultané avec plusieurs ordinateurs connectés et une meilleure réception au niveau de la télévision

L'opérateur internet reste au choix de la commune

Dans ce cadre la signature d'une convention est nécessaire pour valider ou non cette offre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne leur accord pour l'installation de la fibre très haut débit dans le bâtiment Mairie/Ecole,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à ce projet,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Détermination du prix du terrain au « Clos des Erables »

Le projet d'aménagement d'ensemble étant terminé et validé, il convient, au vu des différents devis reçus (acquisition du terrain, frais d'étude, création des réseaux secs et humides,...) de déterminer le prix de vente des 6 lots du « Clos des Erables »

Le prix sera fixé à la prochaine réunion, après renseignements pris auprès des communes voisines pour des terrains similaires.

OBJET : Paie à façon

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un projet de regroupement de la paie au niveau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, qui avait été proposé il y a quelques temps aux collectivités au vu des évolutions permanentes en ce domaine, mais qui n'avait pu aboutir.

Au vu de la complexité et de la nécessité d'avoir des connaissances juridiques et techniques de plus en plus pointilleuses, et d'un accord trouvé avec les prestataires de logiciels, le Centre de Gestion envisage la création d'un service « paie à façon » qui permettrait aux collectivités de lui déléguer cette compétence, qui serait assurée par des agents spécialisés.

Le tarif de ce service serait de 10 €uros par paie et par mois.

Afin d'apprécier la faisabilité de ce projet, un questionnaire est transmis aux collectivités. La Commune de Roumégoux y répond favorablement.

OBJET : Questions diverses

*Adhésion à Energies 15 : Cet organismes, rattaché à la Chambre d'Agriculture, nous conseille pour certains dossiers (chaudière, subvention région,... L'adhésion est de 100 €uros par an.

*Projet touristique à thème : Une famille nouvellement installée dans notre commune est passionnée de musique classique et envisage la possibilité de réaliser des projets touristiques autour de ce thème, en partenariat avec la Commune. La création du gîte grande capacité est ainsi un atout pour ce type d'évènement. Les élus demandent la réalisation d'une étude d'opportunité.

*Location accession à la propriété : elle consiste en la vente à un bailleur social d'un terrain au « Clos des Erables » pour l'accession à la propriété ; c'est la VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement).

Le principe : le futur accédant peut rester de 6 mois à 4 ans locataire, le taux de TVA à l'acquisition est de 5.5 %, et il y a une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans.

Cantal Habitat ferait une étude financière sur le lot 5.

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE

Frank AURIERES
(procuration à Anne LAVEST)

Brigitte BELAUBRE

Régine FABRE
(procuration à Christian LACARRIERE)

Nicolas LABORIE

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

Karine ROQUES